



Payerne

MUNICIPALITE DE PAYERNE

Au Conseil communal de Payerne :

Préavis n° 11/2025

Objet du préavis

Mise en conformité des places de jeux communales après évaluation par le Bureau de Prévention des Accidents (BPA)

Table des matières

| | | |
|--------|--|----|
| 1. | Préambule | 3 |
| 2. | Objet du préavis | 3 |
| 3. | Evaluation et rapport du BPA | 3 |
| 4. | Détermination de la valeur à neuf des places de jeux – Budget d’entretien | 4 |
| 5. | Travaux de mise en conformité des différents jeux | 5 |
| 5.1. | Travaux déjà réalisés par l’EDP | 5 |
| 5.1.1. | Place de jeux des Vernes | 5 |
| 5.1.2. | Place de jeux des Rammes..... | 5 |
| 5.1.3. | Place de jeux de l’Avenue du Stade | 6 |
| 5.1.4. | Place de jeux Le Sansui | 6 |
| 5.2. | Travaux restant à réaliser (montage par l’EDP, jeux fournis par Fuchs Thune AG)..... | 6 |
| 5.2.1. | Place de jeux de l’Avenue du Stade | 8 |
| 5.2.2. | Place de jeux de l’Ancien Hôpital | 9 |
| 5.2.3. | Place de jeux Les Rammes | 9 |
| 5.2.4. | Place de jeux Le Sansui | 11 |
| 5.2.5. | Place de jeux Parc Montriant | 12 |
| 6. | Devis estimatifs des prestations à réaliser | 14 |
| 7. | Planification intentionnelle des travaux..... | 15 |
| 7.1. | Avenue du Stade | 15 |
| 7.2. | Ancien Hôpital | 15 |
| 7.3. | Rammes | 15 |
| 7.4. | Le Sansui..... | 16 |
| 7.5. | Parc Montriant..... | 16 |
| 8. | Financement..... | 16 |
| 9. | Conclusions..... | 17 |

AU CONSEIL COMMUNAL
de et à
1530 Payerne

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les membres du Conseil communal,

1. Préambule

Payerne compte un nombre important de places de jeux sur son territoire. Si cela est réjouissant, car offrant aux familles des aires de détente diverses et variées, il est important de pouvoir les entretenir afin de maintenir un niveau de qualité et de sécurité optimal. Cette maintenance a été assurée jusqu'à aujourd'hui par le personnel du secteur de l'Entretien du domaine public (EDP).

Souhaitant pouvoir disposer d'une évaluation globale de l'état de ses places de jeux, la Commune de Payerne a demandé au Bureau de Prévention des Accidents (BPA) de procéder à leur inspection et à la rédaction d'un rapport d'état. L'EDP a été associé à cette expertise.

Il est ressorti de ces inspections la nécessité de procéder à plusieurs travaux de remise en état/conformité des places de jeux, la plupart ne répondant plus aux dernières exigences en matière de sécurité, ou étant dans un état de vieillissement nécessitant leur remplacement.

A noter que les travaux de réfection et d'amélioration de la place de jeux des Cluds ont été traités spécifiquement au travers du préavis n° 06/2024, adopté par le Conseil communal. Les travaux ont été réalisés par le secteur de l'EDP à partir de l'automne 2024.

Il est important de rappeler qu'une grande partie des jeux présents à Payerne a été construite à l'époque par le personnel du secteur, dans le respect des normes d'antan. Aujourd'hui, ces dernières ayant notablement évolué, il serait illusoire de vouloir procéder à nouveau ainsi. L'obtention de la certification BPA nécessite aujourd'hui de faire appel à des fournisseurs spécialisés, avec lesquels nous collaborons (Fuchs Thune AG principalement).

2. Objet du préavis

Le présent préavis propose de sécuriser et de remettre à niveau différentes places de jeux. Il est en effet indispensable de pouvoir mettre à la disposition de la population des installations certifiées et répondant aux dernières normes, recommandations du BPA et bases légales. En cas d'accident survenu sur une installation non conforme, la responsabilité incombe au propriétaire des équipements, en l'état la Commune.

De par la centralisation dans ce préavis des travaux d'assainissement des places de jeux, le budget d'entretien qui leur a été alloué en 2025 a été réduit de manière proportionnée et il en sera de même pour les années suivantes.

3. Evaluation et rapport du BPA

Ces prestations ont été commandées au BPA par la Commune de Payerne. Etant membre du BPA, aucune facturation n'a été établie pour ce travail.

Les visites des places de jeux ont été organisées par le collaborateur du secteur EDP et répondant pour les places de jeux en présence du Chef délégué BPA à la sécurité, secteur Romandie Nord.

Toutes les modifications ou remplacements de jeux sont basés sur les normes suivantes :

- SN EN 1176 équipements et sols des aires de jeux ;
- VSS 40 568 sécurité passive dans l'espace routier / garde-corps ;

et sur les documentations techniques du BPA :

- BPA 2.348 aires de jeux ;
- BPA 2.026 pièces d'eau.

Suite à ces visites d'installations, un rapport a été édité par le BPA.

Compte tenu des constats qui y sont formulés, on peut estimer que les aires de jeux de la Commune de Payerne offrent un niveau de sécurité assez disparate et parfois insuffisant.

Les réponses qui seront apportées aux recommandations du BPA et aux objectifs fondamentaux de la norme SN EN 1176 et de ses différentes parties permettront d'éviter à futur des accidents pouvant être graves.

Ainsi, le présent préavis expose les chapitres suivants :

- Détermination de la valeur à neuf des places de jeux - Budget d'entretien
- Travaux de mise en conformité des différents jeux
- Devis estimatifs des prestations à réaliser
- Planification intentionnelle des travaux
- Financement

4. Détermination de la valeur à neuf des places de jeux – Budget d'entretien

Afin de pouvoir planifier l'entretien, il est important de connaître la valeur à neuf de l'ensemble des places de jeux. Ces estimations ont été faites par un spécialiste (Fuchs Thune AG) et représentent :

| Descriptif des places de jeux | | Le BPA préconise un budget annuel d'entretien compris entre 3 % et 5 % | | |
|--------------------------------------|-----------------------|---|---------------------|---------------------|
| Place de jeux | Coût estimatif | 3 % | 4 % | 5 % |
| Ancien Hôpital | Fr. 26'000.— | Fr. 780.— | Fr. 1'040.— | Fr. 1'300.— |
| Avenue du Stade | Fr. 114'000.— | Fr. 3'420.— | Fr. 4'560.— | Fr. 5'700.— |
| Fondation de Verdeil | Fr. 65'000.— | Fr. 1'950.— | Fr. 2'600.— | Fr. 3'250.— |
| Le Sansui | Fr. 168'000.— | Fr. 5'040.— | Fr. 6'720.— | Fr. 8'400.— |
| Les Cluds | Fr. 58'000.— | Fr. 1'740.— | Fr. 2'320.— | Fr. 2'900.— |
| Les Rammes | Fr. 26'000.— | Fr. 780.— | Fr. 1'040.— | Fr. 1'300.— |
| Les Vernes | Fr. 53'000.— | Fr. 1'590.— | Fr. 2'120.— | Fr. 2'650.— |
| Parc Montriant | Fr. 135'000.— | Fr. 4'050.— | Fr. 5'400.— | Fr. 6'750.— |
| Total | Fr. 645'000.— | Fr. 19'350.— | Fr. 25'800.— | Fr. 32'250.— |

Sur cette base, un budget annuel moyen de Fr. 26'000.— a été défini comme étant nécessaire pour assurer l'entretien des places de jeux.

A titre de comparaison, les comptes des dernières années du chapitre 4400.3145.02 Entretien des places de jeux ont représentés :

- 2020 : Fr. 42'372.35 (budget Fr. 56'500.—)
- 2021 : Fr. 92'445.— (budget Fr. 29'000.—)
- 2022 : Fr. 17'686.60 (budget Fr. 18'000.—)
- 2023 : Fr. 12'877.25 (budget Fr. 45'500.—)
- 2024 : Fr. 6'718.15 (budget Fr. 28'500.—)
- 2025 : en cours (budget Fr. 13'000.—)

On constate qu'avec l'actuel projet de procéder à un assainissement global de nos places de jeux, seules les prestations minimales ont été intégrées au budget 2025.

5. Travaux de mise en conformité des différents jeux

5.1. Travaux déjà réalisés par l'EDP

Depuis la visite du BPA, plusieurs travaux de remise en état pouvant être effectués par le personnel communal ont déjà été entrepris. On peut citer les exemples suivants.

5.1.1. Place de jeux des Vernes



Installation de panneaux d'information avec pictogrammes

Panneau d'information pour exemple

5.1.2. Place de jeux des Rammes



Installation de panneaux d'information avec pictogrammes

Interdiction aux chiens aux Rammes

Panneau d'information pour exemple

5.1.3. Place de jeux de l'Avenue du Stade



Installation de garde-corps à l'escalier, entre les balustrades

Ajout d'une barre transversale obligeant les utilisatrices et utilisateurs du toboggan à s'asseoir

Tour avec toboggan



Adaptation de la bonde de trop-plein de la fontaine afin de limiter la profondeur d'eau à 20 cm maximum

Fontaine

5.1.4. Place de jeux Le Sansui



Remplacement des plaques antichute au sol

Balançoire double en rondin

5.2. Travaux restant à réaliser (montage par l'EDP, jeux fournis par Fuchs Thune AG)

Tous les secteurs antichute ont été réalisés à ce jour au moyen de plaques carrées souples à assembler. Il apparaît que pour les jeux où beaucoup de frottements sont présents, les balançoires par exemple, la durée de vie de ces plaques est limitée à environ 4-5 ans. Lors des travaux d'entretien, l'intégralité des plaques doit toujours être remplacée, car il n'est pas possible de traiter uniquement une zone usée.

Il est ainsi proposé dans le devis général d'assainissement figurant au point 6 de remplacer, selon le type de jeux, ces plaques carrées par un revêtement souple de type Biolast. Ce dernier offre, en plus de sa résistance supérieure, un côté ludique de par les formes qui sont possibles de réaliser (infinies) ainsi que par les couleurs ou motifs qu'il est possible d'appliquer. De plus, en cas d'usure ponctuelle, il est possible de procéder à une réparation locale, ce qui n'est pas le cas avec des plaques carrées qui doivent être intégralement remplacées.



Exemple de place de jeux munie d'un revêtement souple type Biolast

Les places de jeux présentant aujourd'hui encore des équipements non-conformes sont les suivantes.

5.2.1. Place de jeux de l'Avenue du Stade



Cabane

| | |
|--------------------|--|
| Réalisation | EDP en 2010 |
| Constat | Planches horizontales (parois) permettant d'escalader et d'accéder à la toiture Coincement possible des doigts Contrôle des vis en général à effectuer |
| Conformité | Non conforme aux prescriptions BPA |
| Mesures | A remplacer |



Maisonnette indienne

| | |
|--------------------|--|
| Réalisation | EDP en 2010 |
| Constat | Fondations en bois en mauvais état Panneaux en bois en mauvais état Coincement possible des doigts |
| Conformité | Non conforme aux prescriptions BPA |
| Mesures | A remplacer |



Ancien tunnel

| | |
|--------------------|---|
| Réalisation | |
| Constat | |
| Conformité | |
| Mesures | Evacuation des vestiges du tunnel Couverture des restes saillants avec de la terre |



Jeu de rivière

| | |
|--------------------|--|
| Réalisation | Récupération au comptoir broyeur en 2017 |
| Constat | Garde-corps non-conformes Coincement possible des doigts Jeu glissant et dangereux |
| Conformité | Non conforme aux prescriptions BPA |
| Mesures | A remplacer par l'installation d'une tyrolienne |

5.2.2. Place de jeux de l'Ancien Hôpital



Balançoire double en bois équarri

| | |
|--------------------|--|
| Réalisation | EDP en 2005 |
| Constat | Poutre horizontale pourrie Réglage de la stabilité latérale des sièges nécessaire |
| Conformité | Non conforme aux prescriptions BPA |
| Mesures | Réglage de la stabilité latérale des sièges Remplacement de la poutre auprès d'un fournisseur de jeux |

5.2.3. Place de jeux Les Rammes



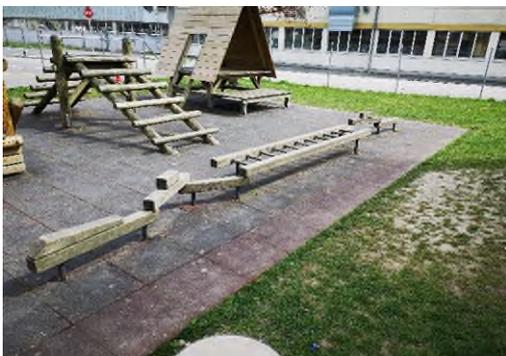
Maisonnette indienne sur pilotis

| | |
|--------------------|---|
| Réalisation | SEMO en 2006 |
| Constat | Risque de chute (trop haute) Manque garde-corps Poutre dangereuse |
| Conformité | Non conforme aux prescriptions BPA |
| Mesures | A remplacer |



Echelle d'équilibre

| | |
|--------------------|---|
| Réalisation | SEMO en 2006 |
| Constat | Espaces entre rondins trop grands Hauteur de chute non conforme Risque de coincements |
| Conformité | Non conforme aux prescriptions BPA |
| Mesures | A remplacer |



Serpent d'équilibre et espalier horizontal

| | |
|--------------------|------------------------------------|
| Réalisation | SEMO en 2006 |
| Constat | Bois pourri |
| Conformité | Non conforme aux prescriptions BPA |
| Mesures | A remplacer |



Passerelle branlante en épicéa

| | |
|--------------------|---|
| Réalisation | SEMO en 2006 |
| Constat | Points de coincement Suspensions pouvant se décrocher Fixations non-conformes Garde au sol insuffisante Structure branlante |
| Conformité | Non conforme aux prescriptions BPA |
| Mesures | A remplacer |

La place de jeux des Rammes est complètement à revoir vu l'état d'usure du bois. Les zones de chute sont non conformes et les dalles antichute très usées.

5.2.4. Place de jeux Le Sansui



Tours combinées avec passerelle, toboggan, mur et filet de grimpe

| | |
|--------------------|---|
| Réalisation | 2008 |
| Constat | Balustrades à ajouter en haut de l'escalier Cordes abîmées à remplacer Ajout d'une barre transversale obligeant les utilisatrices et utilisateurs du toboggan à s'asseoir Pont suspendu abîmé et dangereux Planches passerelles abîmées Espace de chute non-conforme |
| Conformité | Non conforme aux prescriptions BPA |
| Mesures | Tours à remplacer Assainissement de certains éléments d'ores et déjà réalisé par L'EDP |



Arbre à grimper type standard, cordes teintées, armées

| | |
|--------------------|---|
| Réalisation | 2019 |
| Constat | Cheminement en dalles béton à réaliser côté barrières en bois Déplacement de dalles antichute Poteau du jeu en mauvais état Jeu à déplacer |
| Conformité | Non conforme aux prescriptions BPA |
| Mesures | A remplacer |

5.2.5. Place de jeux Parc Montriant



Maisonnette indienne

| | |
|--------------------|--|
| Réalisation | EDP en 2010 |
| Constat | Revêtement antichute à refaire Bois fortement abîmé, échardes |
| Conformité | Non conforme aux prescriptions BPA |
| Mesures | A remplacer |



Cabane

| | |
|--------------------|--|
| Réalisation | EDP en 2010 |
| Constat | Planches en bois permettant d'escalader et de monter sur le toit |
| Conformité | Non conforme aux prescriptions BPA |
| Mesures | A remplacer |



Tour avec toboggan

| | |
|--------------------|---|
| Réalisation | EDP en 2015 |
| Constat | Ajout nécessaire d'une barre transversale obligeant les utilisatrices et utilisateurs du toboggan à s'asseoir Structure en bois dégradée Manque de dalles antichute |
| Conformité | Non conforme aux prescriptions BPA |
| Mesures | A remplacer |



Balancelle

| | |
|--------------------|--|
| Réalisation | 1990 (balancelle métallique) EDP en 2001 (structure en bois) |
| Constat | Suspensions rigides non-conformes Sol antichute en copeau pas idéal Multiples points de coincement Espace de chute non-conforme |
| Conformité | Non conforme aux prescriptions BPA |
| Mesures | A remplacer par la balançoire à double ressort « Vaches » |



Arbre à grimper type standard, cordes teintées, armées

| | |
|--------------------|---|
| Réalisation | 2020 |
| Constat | Epaisseur des dalles antichute non-conforme |
| Conformité | Non conforme aux prescriptions BPA |
| Mesures | Plaques à remplacer |



Balançoire à double ressort « Vaches »

| | |
|--------------------|--|
| Réalisation | 2017 |
| Constat | Absence de protection du socle (visible) |
| Conformité | Non conforme aux prescriptions BPA |
| Mesures | Balançoire à déplacer à la place de la balancelle et à remplacer ici par une neuve |



Balançoire à bascule en bois équarri

| | |
|--------------------|--|
| Réalisation | 2010 |
| Constat | Garde au sol juste correct (23 cm), à surveiller Manque de dalles antichute |
| Conformité | Non conforme aux prescriptions BPA |
| Mesures | Zone de chute à agrandir au moyen de plaques antichute |

6. Devis estimatifs des prestations à réaliser

Les différentes prestations à réaliser ont été devisées de la manière suivante.

| Pos. | Description | Montants partiels | Montants totaux |
|------------|---|--|---------------------|
| 6.1 | Place de jeux de l'Avenue du Stade Balançoire à bascule en bois équarri Maisonnette indienne Pont en bois traité Cabane Balançoires double en rondin Téléphérique en rondin 25 m avec rampe de départ (tyrolienne) | Fr. 5'400.— Fr. 7'800.— Fr. 6'600.— Fr. 11'100.— Fr. 6'100.— Fr. 16'000.— | Fr. 53'000.— |
| Nouveau | Ancien tunnel | Fr. 0.— | |
| Supprimé | Jeu de rivière | Fr. 0.— | |
| 6.2 | Place de jeux de l'Ancien Hôpital Balançoires double en bois équarri | Fr. 7'000.— | Fr. 7'000.— |
| 6.3 | Place de jeux des Rammes (nouvelle place) Place dalles antichute Passerelle branlante Marche et échasse Maisonnette indienne Poutre d'équilibre | Fr. 15'600.— Fr. 3'600.— Fr. 3'400.— Fr. 2'400.— Fr. 1'000.— | Fr. 26'000.— |
| 6.4 | Place de jeux Le Sansui Tours combinées avec passerelles, toboggan, mur et filet de grimpe Arbre à grimper type standard, cordes teintées et armées Balançoire double en rondin | Fr. 37'000.— Fr. 13'500.— Fr. 5'000.— | Fr. 55'500.— |

| | | | |
|------------|---|--------------|----------------------|
| 6.5 | Place de jeux Parc Montriant | | Fr. 76'500.— |
| | Arbre à grimper type standard, cordes teintées armées | Fr. 8'800.— | |
| | Balançoire à bascule en bois équarri | Fr. 5'400.— | |
| | Tour avec toboggan | Fr. 18'000.— | |
| | Cabane | Fr. 11'100.— | |
| | Balançoire à double ressort « Vaches » | Fr. 6'600.— | |
| | Maisonnette indienne | Fr. 7'800.— | |
| | Balançoire double en rondin | Fr. 6'600.— | |
| Nouveau | Balançoire nid d'oiseaux mini poteau en acier zingué | Fr. 7'000.— | |
| Nouveau | Barre fixe | Fr. 5'200.— | |
| | Total intermédiaire 1 HT | | Fr. 218'000.— |
| | TVA 8.1 % | | Fr. 17'658.— |
| | Total général TTC (arrondi) | | Fr.236'000.— |

7. Planification intentionnelle des travaux

L'ensemble des travaux de remise en état des places de jeux s'étalera sur les années 2025 et 2026.

7.1. Avenue du Stade

| | |
|---|-----------------|
| Installation de chantier, barrières de sécurité | 3 jours |
| Démontage des jeux, vieilles dalles antichocs | 7 jours |
| Réception des jeux au BSE et montage | 2 jours |
| Pose et bétonnage des socles | 4 jours |
| Dallage béton et séchage | 6 jours |
| Pose dalles antichocs | 4 jours |
| Terrassement pour balançoire | 2 jours |
| Pose Biolast sous balançoire y compris séchage | 3 jours |
| | 31 jours |

7.2. Ancien Hôpital

| | |
|---|----------------|
| Installation de chantier, barrières de sécurité | 1 jour |
| Démontage des jeux, vieilles dalles antichocs | 1 jour |
| Réception des jeux au BSE et montage | 1 jour |
| Pose et bétonnage des socles | 1 jour |
| Terrassement | 2 jours |
| Pose Biolast y compris séchage | 3 jours |
| | 9 jours |

7.3. Rammes

| | |
|---|---------|
| Installation de chantier, barrières de sécurité | 1 jour |
| Démontage des jeux, vieilles dalles antichocs | 2 jours |
| Réception des jeux au BSE et montage | 2 jours |

| | |
|------------------------------|-----------------|
| Pose et bétonnage des socles | 3 jours |
| Terrassement | 3 jours |
| Dalle béton et séchage | 3 jours |
| Pose dalles antichocs | 2 jours |
| | 16 jours |

7.4. Le Sansui

| | |
|---|-----------------|
| Installation de chantier, barrières de sécurité | 1 jour |
| Démontage des jeux, vieilles dalles antichocs | 8 jours |
| Réception des jeux au BSE et montage | 4 jours |
| Pose et bétonnage des socles | 3 jours |
| Dalle béton et séchage | 3 jours |
| Pose dalles antichocs | 4 jours |
| Terrassement balançoire | 2 jours |
| Pose Biolast sous balançoire y compris séchage | 3 jours |
| | 28 jours |

7.5. Parc Montriant

| | |
|---|-----------------|
| Installation de chantier, barrières de sécurité | 3 jours |
| Démontage des jeux, vieilles dalles antichocs | 8 jours |
| Réception des jeux au BSE et montage | 3 jours |
| Pose et bétonnage des socles | 8 jours |
| Dallage béton et séchage | 5 jours |
| Pose dalles antichocs | 7 jours |
| Terrassement balançoire | 2 jours |
| Pose Biolast sous balançoire y compris séchage | 3 jours |
| | 39 jours |

8. Financement

Il est prévu de financer ces travaux par les fonds disponibles en trésorerie. Ceci n'entraîne aucune incidence sur le plafond d'endettement.

Frais de fonctionnement annuels (amortissements et intérêts)

Cet investissement doit être amorti conformément aux durées prévues dans les dispositions légales (MCH2), travaux de menue importance : 10 ans (10 %).

Frais annuels de fonctionnement :

| | | | |
|---------------|------|------------------|----------------------------|
| Amortissement | 10 % | de Fr. 236'000.— | Fr. 23'600.— |
| Intérêts | 2 % | de Fr. 236'000.— | <u>Fr. 4'720.—</u> |
| Total | | | <u>Fr. 28'320.—</u> |

9. Conclusions

En conclusion, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil communal, de bien vouloir voter les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE PAYERNE

- vu** le préavis n° 11/2025 de la Municipalité du 18 juin 2025 ;
- ouï** le rapport de la commission chargée d'étudier cette affaire ;
- considérant** que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

DECIDE

- Article 1** : d'autoriser la Municipalité à assainir ses places de jeux pour un montant de Fr. 236'000.— (TTC) ;
- Article 2** : d'autoriser la Municipalité à financer le montant de Fr. 236'000.— TTC par les fonds disponibles en trésorerie ;
- Article 3** : d'autoriser la Municipalité à porter à l'actif du bilan le montant de Fr. 236'000.— relatif à l'assainissement des places de jeux et de l'amortir sur une durée de 10 ans.

Veuillez agréer, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil communal, nos salutations distinguées.

Ainsi adopté le 18 juin 2025.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le 2^e Vice-président :

La Secrétaire :

(LS)

N. Schmid

C. Thöny

Municipal délégué : M. Jacques Henchoz